



PROTOCOLE INTERMINISTÉRIEL entre
L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
LES ARMEES
LA GENDARMERIE NATIONALE
L'UNIVERSITE DE LORRAINE
L'ASSOCIATION REGIONALE DE L'IHEDN
L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ
LA DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

L'Académie de Nancy-Metz, représentée par

Madame Florence ROBINE

Rectrice de la région académique Grand Est, rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des universités

2, rue Philippe de Gueldres

C.O. 13

54035 NANCY CEDEX

Les Armées, représentée par

Monsieur le général de corps d'armée Gilles LILLO

Officier général de zone de défense et de sécurité Est et de zone de soutien de Metz

Gouverneur militaire de Metz

1, boulevard Clémenceau

B.P. 15

57998 METZ ARMEES

L'Association Régionale de l'IHEDN, représentée par

Madame Catherine STRASSER

Présidente de l'AR-IHEDN Lorraine

Etat-Major de la Zone de défense EST, Espace Riberpray

BP 61002

57036 METZ CEDEX

L'Université de Lorraine, représentée par

Monsieur Jean-François MOLTER

Directeur Général des Services de l'Université

34 Cours Léopold

C.S. 25233

54052 NANCY CEDEX

La Gendarmerie nationale, représentée par

Monsieur le Général de Corps d'armée Bruno JOCKERS

Commandant la région de gendarmerie de Lorraine et pour la zone de défense et de sécurité Est

2, rue Albert Bettannier

57038 METZ CEDEX 01

L'Institut Régional d'Administration (IRA) de Metz, représenté par

Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ

Directeur de l'institut régional d'administration de Metz

15, avenue de Lyon

CS 85822

57078 METZ CEDEX 3

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, représentée par

Madame Marie-Pierre MULLER

Directrice adjointe de la DRAAF Grand Est

Complexe agricole du Mont Bernard

Route de Suippes - CS 60440

51037 Châlons-en-Champagne cedex

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les partenaires de la présente convention, s'appuyant sur les protocoles d'accords nationaux signés successivement par les ministères de l'Education Nationale et de la Défense le 23 septembre 1982, le 25 janvier 1989, le 11 avril 1995, le 28 octobre 1997, le 23 juillet 2004, le 31 janvier 2007, le 20 avril 2012, ainsi que par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt le 20 mai 2016, réaffirment la nécessité d'une coopération renforcée entre les communautés scolaire, universitaire, administrative et militaire, appuyée sur l'ensemble des initiatives déjà prises en Lorraine.

Article 2

Les signataires s'engagent à mener en synergie des actions concrètes visant à renouveler et à développer l'esprit civique des jeunes Lorrains en cohérence avec les défis que chacune des institutions doit relever à court et moyen termes :

- Pour les forces armées : les évolutions structurelles et capacitaires liées aux LBDSN, le renforcement de la résilience et de la cohésion nationale, le lien Armée-Nation, le recrutement, la reconversion,
- Pour l'Education Nationale, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, ainsi que l'enseignement agricole : l'éducation civique, juridique et sociale, l'éducation à la citoyenneté, l'esprit et la culture de la défense.
- Pour l'Association Régionale de l'IHEDN : information permanente sur l'Esprit de Défense en direction de la société civile.
- Pour l'institut régional d'administration : le recrutement et la formation professionnelle initiale de cadres administratifs de l'Etat conscients de l'environnement, des enjeux, des moyens et des méthodes relatifs à la défense et à la sécurité, ainsi que la formation continue des agents publics dans ces domaines.

En tant que nouveau signataire, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt s'engage à une mise en oeuvre progressive d'un premier socle d'actions, jugées plus particulièrement pertinentes dans le cadre de son champ d'intervention et de ses spécificités. En tant qu'autorité académique régionale, la DRAAF s'efforcera par ailleurs d'inscrire ses efforts dans un objectif de développement harmonisé des actions sur l'ensemble du périmètre de la région Grand Est.

Article 3

En cohérence avec le protocole du 20 mai 2016 et dans la continuité des conventions et protocoles régionaux antérieurs, l'académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine, l'institut régional d'administration de Metz, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les forces armées en Lorraine souhaitent renforcer leurs structures de coopération et poursuivre le développement d'actions locales communes contribuant au resserrement des liens entre leurs personnels, au développement personnel des élèves et à leur insertion professionnelle.

Dans une région caractérisée par un fort attachement historique aux forces armées et à leurs valeurs, l'académie, l'université, l'IRA, les forces armées en Lorraine, la DRAAF et l'association régionale de l'IHEDN peuvent et doivent associer leurs efforts au profit des jeunes :

- En mettant en place des actions concrètes et une information de qualité avec l'appui du trinôme académique ;
- En développant de nouvelles voies de sensibilisation et d'accueil afin de proposer à tous les élèves, les possibilités d'accéder aux emplois offerts par les services de l'Etat en général et les forces armées en particulier.

Cette ambition se traduit par un plan d'action dont les quatre axes principaux sont définis dans l'article 4 ci-après et détaillés en annexe.

Article 4

Les parties signataires de la convention s'engagent :

- A renforcer le cadre de pilotage et d'animation de la convention :
 - En confirmant le rôle et le champ d'action du trinôme académique élargi
 - En formalisant les instances de la gouvernance du trinôme et leurs attributions
 - En élargissant les activités du trinôme vers l'enseignement supérieur et la formation professionnelle des agents publics
 - En développant et en partageant les espaces numériques d'information, d'échanges et de travail collaboratif

- A développer la connaissance mutuelle et la coopération entre les militaires, les administrations d'Etat et la communauté enseignante :
 - En valorisant les échanges et l'engagement des personnels de chaque institution
 - En renforçant la formation à l'enseignement de défense et de sécurité
 - En dynamisant les échanges et les partenariats entre l'enseignement supérieur et les forces armées
 - En développant et en harmonisant la structure des conventions et partenariats entre les établissements et les organismes militaires

- A former des citoyens conscients et actifs, aptes à contribuer à la vie du pays, à sa défense et à l'entretien de ses valeurs :
 - En faisant du parcours de citoyenneté une action d'excellence
 - En approfondissant l'enseignement de défense dans tous les cycles
 - En favorisant l'information et la sensibilisation des élèves aux questions de défense et de sécurité
 - En améliorant le continuum enseignement de défense – recensement – journée de défense et citoyenneté
 - En promouvant l'égalité des chances

Article 5

Le bilan des activités de la présente convention et les perspectives seront présentés une fois par an lors de la réunion du comité directeur du trinôme académique présidé et présenté par la Rectrice de l'académie de Metz-Nancy en présence de l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est (OGZDSE), du général commandant la région de gendarmerie de Lorraine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est, du Président régional des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), du Président de l'Université de Lorraine, du directeur de l'institut régional d'administration de Metz et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

L'organisation matérielle de cette réunion sera assurée à tour de rôle par le rectorat, l'état-major de l'OGZDSE, la région de gendarmerie, l'Université de Lorraine, l'IRA, l'IHEDN et la DRAAF.

Article 6

La présente convention cadre est conclue pour une durée d'une année et est renouvelable par tacite reconduction. Toutefois, moyennant un préavis de 3 mois, chaque participant peut se désengager de la présente convention.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature.

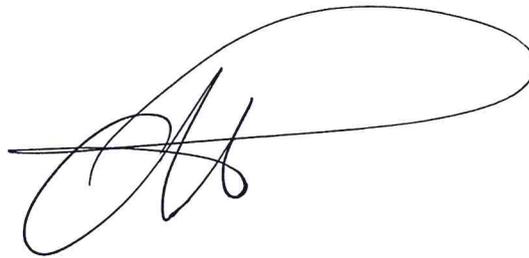
Fait à Metz, le 29 juin 2018,



Madame Florence ROBINE
Rectrice de la région académique Grand Est
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,
Chancelière des universités



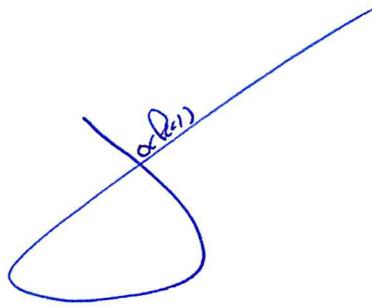
Général de Corps d'Armée Gilles LILLO
Officier général de la Zone de défense et de sécurité Est,
Gouverneur Militaire de Metz



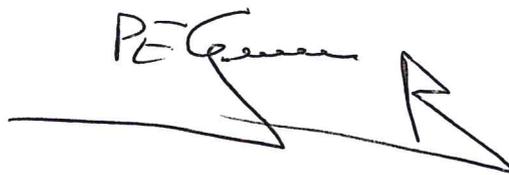
Madame Catherine STRASSER
Présidente de l'Association Régionale de
l'Institut des Hautes Etudes de Défense
Nationale



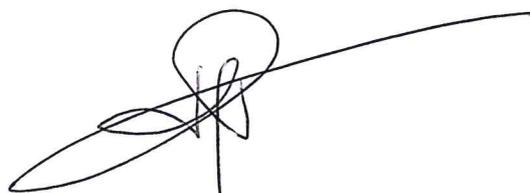
Monsieur Jean-François MOLTER
Directeur Général des Services de l'Université de
Lorraine



Général de Corps d'Armée Bruno JOCKERS
Commandant la région de gendarmerie de Lorraine et la
gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est



Monsieur Paul-Emmanuel GRIMONPREZ
Directeur de l'institut régional d'administration de Metz



Madame Marie-Pierre MULLER
Directrice adjointe de la DRAAF Grand Est

ANNEXE AU PROTOCOLE INTERMINISTERIEL ENTRE L'ACADEMIE NANCY-METZ, L'UNIVERSITE DE LORRAINE, L'IRA DE METZ, L'AR-IHEDN LORRAINE, LA DRAAF GRAND EST ET LES FORCES ARMEES EN LORRAINE

Conformément aux axes définis à l'article 4 du présent protocole, l'annexe détaille le plan d'action que les parties signataires ont convenu de mettre en œuvre.

1. RENFORCER LE CADRE DE PILOTAGE ET D'ANIMATION DE LA CONVENTION

1.1. En confirmant le rôle d'un trinôme académique élargi

Le trinôme académique de l'académie de Nancy-Metz est l'instance chargée de mettre en application la présente convention cadre. Il est placé sous la présidence de Madame la Rectrice d'académie et compte M. l'Officier Général de Zone de Défense et de Sécurité Est, M. l'officier Général Commandant la région de gendarmerie de Lorraine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est, M. le Président de l'Association Régionale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale, le Président de l'Université de Lorraine, le directeur de l'institut régional d'administration de Metz et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

A ce titre :

- il est responsable de l'animation de l'instance de réflexion et de pilotage destinée à la faire vivre et qu'il réunit autant que de besoin,
- il organise un comité directeur (CODIR) annuel restreint des membres du trinôme,
- il organise un comité de pilotage (COPIL) semestriel pour définir les orientations à proposer au CODIR, établir le plan d'action annuel des actions à conduire, répartir les tâches, dresser le bilan du cycle écoulé et en tirer les enseignements sur la base d'indicateurs simples régulièrement actualisés,
- il prépare toute réunion spécifique décidée par l'autorité académique.

1.2. En formalisant les instances de gouvernance

Le comité directeur restreint (CODIR) réunit :

- La Rectrice de l'académie de Nancy-Metz, chancelière des universités,
- L'Officier Général de la Zone de Défense et de Sécurité Est (OGZDS),
- Le Président de l'université de Lorraine,
- L'Officier Général Commandant la région de gendarmerie de Lorraine et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,
- La Présidente de l'association régionale de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) de Lorraine,
- Le directeur de l'institut régional d'administration (IRA) de Metz,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le comité de pilotage (COPIL) réunit :

- Le général adjoint engagement de l'OGZDSE,
- Le commandant en second de la région de gendarmerie de Lorraine,
- Le représentant du directeur de l'IRA,
- Le représentant du DRAAF,
- Le conseiller défense de Madame la Rectrice,
- Le chargé de mission du trinôme académique pour l'AR-IHEDN,
- Des experts et personnes qualifiées à la demande en fonction des sujets abordés

Engagements de l'académie de Nancy-Metz	Engagements de l'université de Lorraine	Engagements de la DRAAF	Engagements de l'AR-IHEDN	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<p>- Désigner les membres de l'instance de pilotage et s'assurer de leur participation.</p> <p>- Accueillir le CODIR et le COPIL en alternance avec les forces armées et en assurer alors le secrétariat.</p> <p>- Mettre en place un annuaire commun des ressources actives éducation nationale/enseignement supérieur et recherche/armées/fonction publique d'Etat.</p>					
- Rédiger un glossaire des sigles « EN », de l'enseignement agricole et du supérieur			- Rédiger un glossaire des sigles « défense et gendarmerie ».		- Rédiger un glossaire des principaux sigles administratifs.

1.3. En s'appuyant sur les actions du trinôme académique

La mission des trinômes académiques est la diffusion de l'Esprit de Défense. Ses actions s'organisent essentiellement autour :

- D'une formation annuelle de 3 journées inscrites au Plan Académique de Formation,
- D'un cycle de conférences dans les domaines de la géopolitique et la géostratégie, la défense militaire, la défense et l'intelligence économique, la défense culturelle et linguistique, la sécurité intérieure, la sécurité civile et sanitaire, au sein de l'organisation de la défense globale de la République.

Le cycle de conférences est organisé par l'AR-IHEDN qui élabore le programme annuel des conférences (calendrier et thèmes) en concertation avec les autres partenaires de la présente convention. Elle peut faire appel aux autres signataires de la convention dans la recherche des conférenciers ainsi que pour l'organisation matérielle des conférences.

Chacune des parties s'engage à mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre des actions.

Annuellement et en fonction des besoins, une ou des demandes de subvention seront adressées auprès de la DMPA, via l'UA-IHEDN, afin d'assumer une partie des dépenses engagées pour organiser chaque session régionale. En contrepartie, un rapport d'activité sera élaboré justifiant de nos actions auprès de chacune de nos 3 instances nationales.

La DRAAF examinera la faisabilité de mise en place, avec l'appui en tant que formateurs de l'AR-IHEDN et du ministère de la défense, d'une offre de formation à l'esprit de défense d'un à deux jours spécifiquement destinée aux enseignants de l'enseignement agricole en région.

1.4. En élargissant les activités du trinôme vers l'enseignement supérieur et la formation professionnelle interministérielle

Cet élargissement devra permettre au trinôme académique :

- D'enrichir et d'approfondir ses thématiques annuelles de formation à l'enseignement de défense,
- De rapprocher les enseignants universitaires des experts militaires,
- De développer des synergies et des complémentarités d'intervenants et d'auditeurs pour les cycles de conférences des différentes institutions,
- De favoriser le développement de liens entre les étudiants chercheurs, les cadres de l'administration et la Défense

Engagements de l'académie de Nancy-Metz	Engagements de l'université de Lorraine	Engagements de l'AR-IHEDN	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<p>- constituer annuellement, en fonction de la thématique centrale, une « banque » d'intervenants et de sujets de conférence, thème de recherche</p> <p>- proposer des sujets d'étude « défense et/ou sécurité » aux étudiants chercheurs</p> <p>- proposer aux fonctionnaires stagiaires des sujets de rapports administratifs opérationnels et des stages d'intérêt commun</p> <p>- étudier l'expérimentation de journées ou colloques sur des sujets d'intérêt communs : ouvrir un/des points retransmission des Lundis de l'IHEDN</p>				

1.5. En développant et en partageant les espaces numériques d'information, d'échanges et de travail collaboratif afin de :

- Fluidifier l'information en facilitant l'accès aux espaces numériques des organismes officiels (portail, newsletters, pages facebook ou twitter),
- Créer des espaces collaboratifs partagés dans le cadre des partenariats entre établissements (cadets de la défense ou CDSG), pour le suivi de projets ou de publications, l'organisation d'événements conjoints (forum des métiers en uniforme, JNR) ou la constitution d'archives,
- Élaborer et mettre en ligne des supports pédagogiques adaptés aux programmes scolaires (archives, supports de conférences, cartes, photos, etc...)

Engagements de l'académie de Nancy-Metz	Engagements de l'université de Lorraine	Engagements de la DRAAF	Engagements de l'AR-IHEDN	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<ul style="list-style-type: none"> - établir l'inventaire des espaces existants partageables - étudier l'intérêt de créer un comité regroupant les webmestres et correspondants numériques de chaque institution (pour partage méthodes et interopérabilité des outils) - établir un plan d'action annuel de coopération « numérique » 					

2. DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE MUTUELLE ET LES LIENS ENTRE LES MILITAIRES, L'ADMINISTRATION ET LA COMMUNAUTE ENSEIGNANTE

2.1. Valoriser les échanges entre les personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des services administratifs de l'Etat et les forces armées

S'appuyant sur les activités organisées par les partenaires de la convention (forums, journées portes ouvertes...), il s'agit de développer et valoriser toutes les occasions de rapprochements et de connaissance mutuelle.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et l'université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz	Engagements de la DRAAF
<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'engagement personnel des référents défense par une lettre de mission - Animer le réseau des correspondants défense de BEF. - Organiser des séminaires, colloques sur des sujets liés à la défense (thèmes d'actualité, à vocation historique et patrimoniale, ...) et inviter du personnel des armées à y participer. - Mettre en place un réseau de « correspondants défense » dans les établissements scolaires et universitaires. - Accueillir des personnels des armées au sein des établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des informations et un accès portail défense pour les référents de BEF. - Intervenir sur les questions de défense. - Permettre aux personnels de l'EN et de l'ESR d'avoir une information à jour sur la défense. - Proposer les lieux ou les ressources des forces armées (forts, salles de tradition, ...) pouvant servir de support à un projet pédagogique. - Inviter des personnels de l'E.N. et de l'ESR aux manifestations organisées par les forces armées. - Valoriser l'emploi des réservistes opérationnels de l'éducation nationale et de l'ESR dans leur milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter des responsables pédagogiques de l'académie et des représentants de la défense aux journées portes ouvertes et forums des métiers organisés à l'IRA. - Faire connaître les possibilités de poursuite de carrière dans l'administration après une vie militaire, ainsi que les outils et structures d'aide à la préparation des examens et concours. - Mettre en évidence l'engagement d'élèves attachés et d'anciens élèves dans la réserve opérationnelle ou la réserve citoyenne. - Entretenir un réseau interministériel, voire élargi (autres pans de la fonction publique, 	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter la désignation et animer un réseau de correspondants défense dans les établissements d'enseignement agricole - Organiser des actions d'information sur des sujets liés à la défense et inviter du personnel des armées à y participer - Valoriser l'engagement dans la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne

	<i>professionnel.</i> - Encourager et valoriser l'agrément d'enseignants comme réservistes citoyens pour contribuer aux objectifs de cette convention.	<i>ouverture internationale) de correspondants « sécurité-défense » parmi les agents qui ont été formés à l'IRA ou ont œuvré en partenariat avec l'institut.</i>	
Favoriser les visites d'établissements à vocation technologique ou professionnelle par des militaires			

2.2. Renforcer la formation à l'enseignement de défense

Il s'agit de développer des actions de formation à l'enseignement, à l'esprit et à la culture de défense destinées aux enseignants et cadres de l'Education Nationale et de l'enseignement agricole, et plus généralement aux cadres de la fonction publique. Elles porteront sur la géopolitique, la géostratégie, la défense militaire, l'intelligence économique, la sécurité intérieure, la sécurité civile et sanitaire, l'organisation de la défense globale du pays. Pour l'Education Nationale, ces actions s'inscriront dans le cadre annuel du Plan Académique de Formation, au sein de l'Ecole Supérieure du Professorat et d'Education, au sein des partenaires du trinôme académique élargi et par l'entremise du corps d'inspection pédagogique régionale.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagements de la DRAAF	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire des modules « défense » dans la formation des personnels de l'Éducation Nationale (initiale et continue). - Organiser des séminaires, colloques sur des sujets liés à la défense et inviter du personnel des armées à y participer. - Nommer des relais défense dans les EPLE (en commençant par ceux ayant des contacts avec la défense). - Inciter les établissements à mettre en place des projets éducatifs en rapport avec les thématiques Défense. - Fournir aux correspondants de BEF un vade-mecum des ressources et des contacts. - Promouvoir auprès de la communauté enseignante l'intérêt d'utiliser la Défense pour donner plus de sens aux enseignements dans les classes qui en ont besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des actions d'information sur des sujets liés à la défense et inviter du personnel des armées à y participer - Susciter les candidatures des cadres dirigeants de l'enseignement agricole aux formations qualifiantes de la défense (IHEDN, ...) et leur participation aux manifestations organisées par les forces armées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des personnels experts aptes à intervenir auprès des enseignants sur les sujets de défense. - Inviter des personnels de l'E.N. et de l'ESR aux manifestations organisées par les forces armées. - Proposer des thématiques d'études. - Fournir au rectorat la liste des contacts défense utiles à la vie de cette convention. - Faire découvrir le patrimoine culturel des forces armées. - Informer les différentes formes de partenariat, jumelages ou conventions possible (partage installations sportives, lutte contre l'illettrisme, CDSG, stages, parcours découvertes, etc...). 	<p>Organiser, dans le cadre de la formation professionnelle initiale et/ou continue, ou faciliter l'organisation, dans le cadre de l'association des élèves, de conférences ou séminaires sur des sujets liés à la défense et à la sécurité (présentation de structures ministérielles, thèmes d'actualité, partenaires de la défense, ...) et inviter du personnel des armées et du monde éducatif à y participer.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les enseignants et les officiers à assister aux conférences organisées par la Défense et l'IHEDN. 			

2.3. En développant et en harmonisant la structure des conventions de partenariats

La diversité des formules (protocoles, conventions, partenariats) limite leur lisibilité et rend difficile leur suivi ainsi que leur valorisation. Beaucoup d'initiatives intéressantes demeurent méconnues et sans appui faute d'être signalées.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<ul style="list-style-type: none"> - Définir une structure harmonisée pour les conventions de partenariat ainsi qu'une procédure de signalement et de suivi. - Définir une typologie partagée des conventions de partenariat afin d'en faciliter le suivi. 		
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le Plan Egalité des Chances et progressivement en faire un modèle privilégié pour la coopération à vocation pédagogique. 		
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi partagé des partenariats au sein de l'académie (échéances, mises à jour, bilans annuels). 		

3. FORMER DES CITOYENS ACTIFS, CONSCIENTS DES ENJEUX DE DEFENSE

3.1. En faisant de la défense en collège et en lycée une action citoyenne d'excellence

Former des citoyens responsables, aptes à s'insérer dans la société et à comprendre les enjeux de défense, constitue une mission commune de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de la défense.

Les efforts dans ce domaine seront renforcés afin de rendre plus systématique l'accès à cette information citoyenne et d'en réaffirmer l'importance pour les jeunes. Le Plan Egalité des Chances offre plusieurs biais d'action : classes de défense et de sécurité globale, cadets de la défense, prix Caroline Aigle, trophée civisme et défense, prix armées-jeunesse.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz
<ul style="list-style-type: none"> - Mesurer le nombre de partenariats (par BEF, par type d'établissement, etc.) et travailler en concertation avec les forces armées pour en augmenter le nombre. - Désigner un responsable du suivi des conventions de partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la multiplication des CDSG et soutenir les implantations existantes de cadets (de la défense et de la gendarmerie) - Fixer à chaque formation de l'armée de Terre, à chaque escadron de gendarmerie mobile et compagnie de gendarmerie départementale a l'objectif d'au moins un partenariat CDSG avec un établissement scolaire (déjà fixé). - Désigner un responsable du suivi des conventions de partenariats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Désigner un responsable du suivi des conventions de partenariats.

L'académie de Nancy-Metz, la DRAAF et les forces armées s'engagent à unir leurs efforts dans le cadre de l'enseignement de défense (inscrit au programme des classes de collège et lycée).

En s'appuyant sur la chaîne du service national, les actions envisagées doivent permettre aux élèves de découvrir le rôle des forces armées et aux enseignants et personnels des armées de parfaire leur connaissance mutuelle.

3.2. En favorisant l'information et la sensibilisation des élèves et des étudiants

L'académie, la DRAAF et les armées (dont les chaînes « service national » et « recrutement-sélection ») s'engagent à mettre en œuvre les outils dont ils disposent pour construire un vrai parcours de formation à la citoyenneté et permettre, en cours de scolarité, de réfléchir sur des sujets de défense.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz	Engagements de la DRAAF
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de nouveaux projets pédagogiques en y associant les forces armées. - Sensibiliser les CVL à la notion d'engagement des jeunes. - Publier des ressources académiques. - Encourager la participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation et aux actions commémoratives (centenaire du 1^{er} conflit mondial, etc.) - Découvrir le patrimoine culturel et les lieux de mémoire appartenant aux forces armées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la visite d'installations militaires. - Répondre aux sollicitations de témoignages (effort sur les lycées). - Informer sur les différentes formes d'engagement dans la réserve opérationnelle ou citoyenne. - Améliorer l'information sur le volontariat et les carrières dans l'armée d'active en s'appuyant sur les forums et les CIO du rectorat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser par des témoignages les parcours d'anciens élèves de l'IRA illustrant simultanément la diversité des origines scolaires ou universitaires et la richesse des expériences professionnelles ou plus personnelles liées à la défense au sens large. - Associer les étudiants de la classe préparatoire intégrée de l'IRA à des conférences traitant de questions de défense et de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intégration du devoir de mémoire dans l'enseignement des établissements d'enseignement agricole - Assurer le lien avec les forces armées pour l'identification et le relais, vers les établissements d'enseignement agricole, de l'offre d'appui pour des projets pédagogiques ou des actions d'information en lien avec la défense

3.3. En améliorant le continuum enseignement de défense – recensement – Journée défense citoyenneté

Le recensement et la journée défense et citoyenneté (JDC) sont les premières actions citoyennes officielles qu'un jeune est amené à effectuer. Bien plus que de simples rendez-vous administratifs, elles doivent être une première prise de responsabilité.

Les établissements scolaires, avec l'aide éventuelle de la Défense, s'engagent à contribuer à préparer leurs élèves à aborder cette échéance en en comprenant tous les enjeux.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz	Engagements de la DRAAF	Engagement des forces armées en Lorraine
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter et expliciter le parcours citoyen (recensement et JDC) en intégrant un paragraphe explicatif dans le carnet de correspondance. - Utiliser le réseau des correspondants défense au sein des bassins pour sensibiliser les chefs d'établissement sur la JDC et le recensement. - Expérimenter la création d'un « livret de l'engagement civique » au lycée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter et expliciter le parcours citoyen (recensement et JDC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un concours aux chefs d'établissement les sollicitant (support d'information, organisation de JDC, exceptionnelles, interventions conjointes). - Veiller à la qualité des intervenants dans les centres JDC (encourager la participation des réservistes de l'éducation nationale et de l'ESR)

4. FAIRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE UNE PRIORITE

L'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes constituent un enjeu majeur dans une région où les débouchés professionnels demeurent un défi.

Les armées offrent chaque année, sur l'ensemble du territoire national, environ 15.000 emplois et recherchent des compétences développées dans une grande variété de cursus scolaires et universitaires.

Partageant donc un objectif commun de réussite scolaire et professionnelle pour les élèves et les étudiants, il s'agit d'engager une démarche d'information et d'orientation encore plus performante.

S'appuyant sur les dispositifs d'égalité des chances et sur des partenariats innovants (de type classes de défense globales et de sécurité) les cosignataires veulent offrir aux jeunes des projets et des parcours professionnels leur permettant d'accéder aux emplois civils ou militaires au sein des armées.

4.1. En simplifiant et en élargissant l'accès aux carrières proposées par les forces armées

Cela consiste, pour l'information « métier » et l'orientation professionnelle des élèves du secondaire, ainsi que pour les étudiants à mettre en place une coopération renforcée bâtie sur trois niveaux :

Niveau 1 : information ouverte

Présenter aux élèves et aux étudiants les métiers, les filières, les débouchés et les périodes de découverte possibles.

Niveau 2 : sensibilisation

Conduire le jeune à appréhender et approcher le métier au travers d'expériences concrètes pouvant combiner ou non, périodes ou préparation militaires et périodes de formation professionnelle.

Niveau 3 : pré-intégration

Placer l'élève ou l'étudiant dans un cursus de formation le destinant à terme à rejoindre les forces armées par la signature d'un engagement ou par la voie « concours » - sous réserves d'aptitudes et de volontariat.

La découverte de la diversité des métiers des armées et de leurs environnements de travail est un préalable indispensable à la construction du parcours de formation de l'élève et à toute démarche d'orientation utile. Ce besoin, qui correspond au 1^{er} niveau de coopération, peut s'appuyer sur la compétence des CIRFA (campagne scolaire), l'organisation de différents forums d'information et les opportunités offertes par le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). Dans ce cadre, l'académie et les forces armées s'engagent à étendre et à améliorer les possibilités offertes aux collégiens et aux lycéens de parfaire leur connaissance du ministère de la défense et des débouchés qu'il propose.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagements de la DRAAF	Engagement des forces armées en Lorraine
<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître le CIRFA et le CIR comme points uniques d'entrée de l'information sur les métiers des forces armées. Rappeler (courrier du Recteur) aux acteurs de l'information et de l'orientation et aux établissements l'action du CIRFA et du CIR et l'action régulière d'information qu'ils doivent conduire. - Associer systématiquement la Défense aux différents forums « orientation-métiers ». - Informer les élèves sur les possibilités de réalisation de mini-stages au sein de certaines unités militaires (3^{ème} et supérieur). - Diffuser dans les CIO et sur les différents médias d'information et d'orientation des élèves, l'information sur les métiers et sur les sites dédiés des armées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, parmi les formations dans l'enseignement agricole en région, celles susceptibles de présenter des liens avec les carrières proposées par les forces armées - Examiner, en liaison avec le CIRFA et le CIR, pour ces formations, les moyens à mobiliser pour assurer l'information sur ces carrières 	<ul style="list-style-type: none"> - Afficher le CIRFA (pour les armées) et le CIR (pour la gendarmerie) comme points uniques pour l'information sur les métiers des forces armées - Participer aux différents forums « orientation-métiers » - Recenser les possibilités d'accueil des classes de collège et de lycée sur des sites militaire (dans le cadre de la découverte du milieu militaire). - Recenser et communiquer à l'académie les possibilités d'accueil individuel d'élèves en stages et mini-stages et les communiquer à l'académie. - Proposer aux élèves des stages de découverte du milieu militaire.

4.2. Renforcer la préparation à la vie professionnelle

Au-delà de l'information métier, la spécificité du milieu militaire et l'exigence de certains emplois, doivent conduire à favoriser des expériences concrètes de découverte du milieu militaire pour permettre à l'élève de construire, durant son parcours scolaire, un vrai projet professionnel.

L'Académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine et les forces armées de Lorraine s'engagent à développer des conventions de partenariats adaptées aux spécificités de chaque armée, s'appuyant sur les principes suivants :

- Permettre aux élèves de participer à des stages de découverte de l'environnement et des emplois des armées, organisés au sein d'unités militaires (niveau 2)
- Ouvrir l'accès à des cursus de formation de plusieurs années (niveau 3) amenant l'élève à rejoindre les forces armées pour effectuer tout ou partie de ses périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au sein d'unités des armées (périodes éventuellement combinées à une préparation militaire ou à d'autres formes d'engagements).

La présente convention sert ainsi de référence pour décliner des conventions bilatérales de partenariat.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz (via les CIO) et de l'Université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir les différentes offres de préparation militaire permettant la découverte des armées (niveau 2).</i> - <i>Promouvoir les différentes possibilités de périodes de formation en milieu professionnel au sein des armées (niveau 2).</i> - <i>Recenser les formations académiques qui correspondent aux besoins prioritaires des armées, en diffuser annuellement un tableau pour les jeunes et identifier les établissements à même d'y répondre.</i> - <i>Bâtir et pérenniser des cursus de formation reposant sur des conventions spécifiques et sur les référentiels existants entre des établissements de l'EN et les armées visant à former et à préparer l'engagement d'élèves ou d'étudiants au sein des armées (niveau 3).</i> - <i>Identifier des élèves engagés dans des cursus intéressant les armées, leur proposer, ainsi qu'à leurs parents, des parcours de réussite dans les armées (tous niveaux).</i> - <i>Engager les CIO et les établissements à diffuser l'information concernant les cursus et les conventions de partenariat spécifiques existant entre certains établissements et les armées.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Recenser et proposer les différentes offres de préparation militaire à destination de lycéens et étudiants (>16ans – niveau 2 - dominante militaire).</i> - <i>Favoriser l'accueil en période de formation en milieu professionnel d'élèves ou étudiants (niveau 2 – dominante technique).</i> - <i>Fournir les éléments sur les spécialités critiques qui posent des problèmes de recrutement (permettre d'amener des jeunes vers ces cursus).</i> - <i>Bâtir et pérenniser des cursus de formation reposant sur des conventions spécifiques entre des établissements de l'EN, de l'UL et les forces armées visant à former et à préparer l'engagement d'élèves ou d'étudiants au sein des forces armées (niveau 3).</i> - <i>Diffuser, par le biais des CIRFA et du CIR, l'information concernant les établissements ayant établi des conventions de partenariat spécifiques avec les forces armées et proposant des cursus de « pré-intégration ».</i>

Dans le domaine de l'enseignement agricole, à ce stade d'engagement dans une première convention cadre et eu égard aux effectifs plus limités que ceux rencontrés dans les périmètres de l'académie de Nancy-Metz et de l'Université de Lorraine, il n'est pas identifié *a priori* d'opportunité à s'inscrire dans un dispositif très structuré de conventions de partenariats adaptées aux spécificités de chaque armée. L'orientation privilégiée consistera donc en un traitement « au cas par cas » de la préparation à la vie professionnelle, en tant que de besoin, au-delà du travail préalable d'identification des filières visé au 4.1.

4.3. Promouvoir l'égalité des chances et ses dispositifs « Défense »

Nombre d'élèves sont éloignés des voies de réussite et d'intégration proposées par les armées en raison de difficultés économiques, sociales, scolaires et culturelles. Il convient de prendre des mesures conjointes pour leur en favoriser l'accès :

- au travers de parcours d'excellence s'appuyant sur des dispositifs du plan « égalité des chances » destinés à des élèves méritants (accès aux lycées de la défense, aux écoles de formation militaire, aux classes préparatoires aux grandes écoles militaires, parcours de haut-niveau technique, etc...);
- au travers de cursus adaptés à des élèves en situation d'échec afin de leur permettre de s'orienter vers des cursus existants ou un engagement au sein des armées pouvant conduire à un parcours interne qualifiant.
- en délivrant des informations spécifiques sur la validation des acquis par l'expérience et sur les actions inscrites dans le cadre du plan d'égalité des chances.

Il s'agit prioritairement de permettre aux jeunes en difficulté ou déscolarisés d'être mieux informés sur les possibilités de recrutement « sans qualification » et de « formation interne » dans les armées ainsi que sur les solutions alternatives que sont les établissements « 2^{ème} chance », les « établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe) et le service militaire volontaire (SMV).

Parallèlement, il s'agit aussi, pour ceux qui effectuent un temps professionnel au sein des emplois civils et militaires du ministère de la défense, de valoriser les savoir-faire professionnels acquis au sein des forces armées soit pour progresser dans l'emploi soit dans le cadre du processus de réorientation de carrière ou de reconversion.

Engagements de l'académie de Nancy-Metz et de l'université de Lorraine	Engagement des forces armées en Lorraine	Engagements de l'IRA de Metz	Engagements de la DRAAF
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les dispositifs existants au travers des divers moyens d'information académiques et universitaires. - Informer les élèves en situation de décrochage sur les possibilités offertes par le dispositif « Défense deuxième chance » et sur les possibilités de recrutement « sans qualification » ou de formation interne dans les armées. - Présenter les procédures académiques de VAE aux militaires et à leurs DRH - Mettre en relation les services du rectorat chargés de la DAVA et de l'université avec les DRH des organismes militaires de Lorraine afin de déterminer des possibilités de VAE les mieux adaptées à leurs besoins spécifiques. - Accompagner les élèves et les étudiants en parcours de VAE 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le personnel militaire sous contrat et de carrière aux principes de la VAE (RH d'armée). - Mettre en relation les DRH des organismes militaires de Lorraine avec les services du rectorat chargés de la DAVA et les services concernés de l'UL afin de déterminer des possibilités de VAE les mieux adaptées à leurs besoins spécifiques (RH d'armée). - Contribuer à informer les jeunes en difficulté ou déscolarisés sur les possibilités de recrutement « sans qualification » ou de « formation interne » dans les armées ou sur des solutions alternatives (établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe) et SMV). 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à informer les jeunes en difficulté sur les métiers et les possibilités de recrutement dans la fonction publique d'Etat. - Sensibiliser le personnel militaire sous contrat et de carrière aux possibilités de reconversion dans la fonction publique d'Etat. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les dispositifs existants au travers des canaux d'information propres à l'enseignement agricole - Informer les élèves en situation de décrochage sur les possibilités offertes par le dispositif « Défense deuxième chance » et sur les possibilités de recrutement « sans qualification » ou de formation interne dans les armées.

NB : le dispositif académique de validation des acquis (DAVA), dans tout le processus d'accompagnement des candidats à la VAE, est **certifié (AFAQ)** -Association française pour l'assurance de la qualité- au titre de l'Association française de normalisation au sein du groupe AFNOR.